

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

## DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 16

Procuration 1

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

1<sup>ère</sup> Adjointe

Date de la convocation : 23/08/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/08/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 SEP. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRJÉ, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-53 Délibération validant le Projet PRO de la démolition/reconstruction du Presbytère et autorisant Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à solliciter les subventions afférentes à ce projet.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-85 du 22 décembre 2023

Exposé

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe explique que, suite à la consultation des habitants, ceux-ci ont souhaité que l'ancien presbytère soit transformé en un tiers-lieu : espace de vie sociale, d'animations culturelles, de rencontres entre les habitants, dans un esprit d'inclusion sociale et d'échanges intergénérationnels.

Situé dans le bourg-centre de la commune, proche des écoles, de la salle des fêtes, de la bibliothèque et de la Mairie, cet espace servira de lien social et de partage au centre de la commune.

La reconstruction se veut fonctionnelle (2 étages de près de 100 m2 chacun, modulables et évolutifs) et énergétique (isolation thermique par l'extérieur, installation d'une pompe à chaleur, châssis double vitrage, isolation de toiture en matériaux biosourcés).

Ce projet présente un quadruple objectif :

- Assurer une animation forte au centre du village
- Répondre aux souhaits des habitants
- Démolir l'ancien bâtiment et reconstruire un bâtiment moderne et peu énergivore
- Conserver la mémoire de la commune et son patrimoine bâti en l'améliorant

Il est la concrétisation de la volonté politique de la commune de procéder à une co-construction avec la population des projets structurants. Cette concertation/consultation a été primée lors du Trophée de la participation et de la concertation en 2022.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'approuver les études et le PRO pour réaliser ce projet. Pour le financer il est indispensable de demander des subventions à divers organismes.

ETUDES			
Désignation	Montant HT	Montant TTC	
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	20 650,80 €	24 780,96 €	
Maîtrise d'œuvre (MOE)	73 295,20 €	87 954,24 €	
Contrôle technique	5 800,00 €	6 960,00 €	
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	2 572,50 €	3 087,00 €	
Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)	7 224,00 €	8 668,80 €	
Repérage Amiante avant Travaux (RAT)	420,00 €	504,00 €	
Etude des sols – Mission G2	9 050,00 €	10 860,00 €	
Etude des sols – Mission G2 PRO	5 760,00 €	6 912,00 €	
<b>Total Etudes</b>	<b>124 772,50 €</b>	<b>149 727,00 €</b>	

TRAVAUX				
Lot	Corps d'état		Montant HT	Montant TTC
1	VRD		64 531,87 €	77 438,24 €
2	Démolition / G.O		187 980,50 €	225 576,60 €
3	Charpente Métal		40 579,92 €	48 695,90 €
4	Mur Manteau Brique		88 183,73 €	105 820,48 €
5	Menuiseries extérieures		44 241,50 €	53 089,80 €
6	Menuiseries intérieures		32 968,23 €	39 561,88 €
7	Plâtrerie		47 287,87 €	56 745,44 €
8	CVC		51 300,00 €	61 560,00 €
9	Electricité		43 700,00 €	52 440,00 €
10	Sols durs / Sols souples		20 432,79 €	24 519,35 €
11	Peinture		14 893,82 €	17 872,58 €
12	Ascenseur		26 125,00 €	31 350,00 €
Total Travaux			662 225,23 €	794 670,27 €

Considérant que le coût estimé à ce jour de l'ensemble de l'opération est de **786 997,73 € HT** soit **944 397,27 € TTC**, Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation :

- de réaliser ces travaux selon les devis établis,
- de demander les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Etat (DSIL)	35%	275 449,21 €
Conseil Départemental	35%	275 449,21 €
Commune	30%	236 099,31 €
Totaux	100%	786 997,73 €

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'**autoriser** Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à réaliser les travaux selon les devis préalablement établis et conformément au diagnostic,
- d'**approuver** le plan prévisionnel de financement,
- d'**autoriser** Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés,
- d'**autoriser** Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée passe au vote.

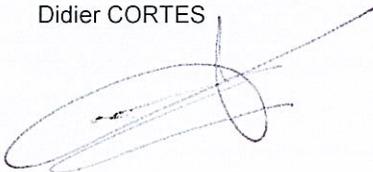
La délibération est adoptée à :

17	VOIX POUR
0	ABSTENTION
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/09/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Marion RIVOIRE

